

**NOTE D'ACTUALITE :**  
**AVIS DU COMITE NATIONAL CONSULTATIF D'ETHIQUE**  
**SUR LA T2A ET LES SOINS PALLIATIFS**

Saisi par Jean LEONETTI le CNCE a publié le 23 décembre un avis sur la question de savoir « comment mettre en place un système de financement des soins qui évite l'obstination déraisonnable et facilite les soins palliatifs ».

Après avoir rappelé les dérives provoquées par la T2A dans les soins palliatifs (sélection des patients en fonction de la seule rentabilité de son accueil) le CNCE rappelle qu'une nouvelle tarification a été instituée avec la mise en place de plusieurs GHM et une modification de leur DMS. Mais cette nouvelle tarification a conduit à des effets d'aubaine en valorisant cette activité. Elle peut conduire à classer en GHM « soins palliatifs » des prises en charge « qui n'apportent pas réellement aux personnes en fin de vie, le soin et l'accompagnement dont elles ont besoin » qui plus est le Comité souligne que « la trop grande pression exercée sur le nombre de lits opérationnels, et la diminution corrélative des personnels nécessaire nuit également au bon fonctionnement des lits identifiés soins palliatifs et des unités de soins palliatifs ». Tout cela conduirait à admettre préférentiellement les patients dont l'espérance de vie ne s'écarte pas trop de la durée moyenne de séjour définie dans le barème, ou à organiser le nomadisme des patients de service en service ou entre leur domicile et l'unité des soins palliatifs.

Le CNCE ne se prononce pas sur une éventuelle tarification à la journée des soins palliatifs comme le souhaitent certains.

Ces recommandations vont vers une meilleure adaptation de la T2A aux soins palliatifs, une plus grande diffusion des connaissances sur les pratiques, un investissement dans la recherche, la formation initiale et continue des professionnels de santé et un développement des équipes mobiles.

Dans sa conclusion le CNCE souhaite que l'on « ouvre à la sensibilisation des consciences pour que « la prise en charge de la fin de vie reste intégrée dans les liens de solidarité aussi bien interpersonnelle et intergénérationnelle que collective ».